



Accueil - Politique

POLITIQUE

Budget : 500 millions « d'exos de charge » sauvés in extremis

Julien SARTRE, à Paris

mercredi 19 février 2025



Hervé Mariton ancien ministre des Outre-mer en 2007 est le président de la fédération des entreprises des Outre-mer (Fedom) depuis 2021. • GG



Le gouvernement a renoncé à une réforme des exonérations de cotisations patronales dans le prochain budget de la Sécurité sociale. Le dispositif de soutien aux entreprises de la Loi d'orientation économique Outre-mer (Lodeom) est maintenu tel quel pour au moins un an.

C'est un « ouf de soulagement » à un demi-milliard d'euros. Les patrons de l'Outre-mer peuvent avoir le sourire : ils ont obtenu dans la toute dernière ligne droite du marathon budgétaire que le gouvernement renonce à sa réforme des « exos de charge ». Ce dispositif de soutien aux entreprises exemptes de cotisations patronales les firmes dans les secteurs définis comme « protégés » par la Loi d'orientation économique Outre-mer (Lodeom) : bâtiment, restauration, tourisme, recherche et développement...

La Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom), le lobby patronal en pointe contre cette réforme, évalue le coup de rabot évité - de justesse - à « 500 millions d'euros sur la période 2025-2026 ».

"Un soulagement pour nos nombreuses très petites et moyennes entreprises"

Concrètement, dans les toutes dernières heures du marathon budgétaire, c'est un amendement de la sénatrice socialiste de La Réunion, Audrey Bélim, qui a permis de repousser la réforme. « *Cette victoire collective est un soulagement pour nos nombreuses très petites et moyennes entreprises réunionnaises et plus largement ultramarines agissant dans divers secteurs d'activités par exemple celles du BTP, déjà fortement fragilisées par une succession de crises ces dernières années* », se réjouit l'élue dans un communiqué publié mardi 18 février. « *C'est un beau travail des parlementaires, du gouvernement... et de la Fedom* », confirme Hervé Mariton, président du lobby patronal, contacté par France-Antilles.

Pour autant, le gouvernement n'a pas renoncé pour toujours à sa réforme. Plusieurs rapports de l'administration (Inspection des finances et Inspection des affaires sociales) ont été réalisés, mais pas rendus publics. Les discussions -



tendues entre les entreprises ultramarines et le gouvernement sur ce sujet précis
- reprendront à l'occasion de l'examen de la prochaine loi de finances.



**SUIVEZ L'INFO EN
TEMPS RÉEL
SUR L'APPLI FRANCE-
ANTILLES !**

Télécharger

Suivez-nous



S'inscrire aux newsletters

